



Le Président UGSEL 74

Aux

Directrices, Directeurs
Présidents des Associations Sportives

PRINGY, le 15 septembre 08 (reconduction annuelle)

Objet : L'assurance en compétition UGSEL

Madame, Monsieur le Directeur

Dans le cadre des compétitions UGSEL, vos élèves sont amenés à pratiquer des sports dans ou hors de l'enceinte de votre établissement. Nous venons par la présente, vous rappeler que la licence UGSEL en elle même ne constitue pas une assurance.

Nous vous sollicitons afin de savoir si vous avez (comme tous les établissements) souscrit de votre côté une assurance couvrant les sorties de vos élèves et leurs activités dans le cadre de votre établissement. Si cela n'était pas le cas, la Mutuelle St Christophe peut mettre en place une souscription adaptée. Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez nous contacter.

Enfin nous attirons aussi votre attention sur l'obligation de demander à l'élève allant participer aux compétitions de l'UGSEL 74, un certificat médical de non contre-indication à la compétition, dans les sports expressément désignés dans le certificat. Plus de renseignements sur notre site internet en rubrique documents.

Vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'UGSEL 74